

# 8 Choses qu'il faut savoir sur la législation du Cannabis et les Jeunes en Ontario



## 01. N'ayez pas peur d'appeler le 911 en cas d'urgence.

Vous ne pouvez être accusé ou déclaré coupable en cas d'urgence médicale causée par une drogue.



## Qu'est-ce que la légalisation signifie pour moi?



### 02. Si vous avez moins de 19 ans, le cannabis n'est pas légal pour vous.

Vous pouvez quand même recevoir une amende, être affecté à un programme de prévention, faire l'objet d'une contravention ou être accusé.

### 03. Si vous avez moins de 19 ans :

- La possession de moins de 5 grammes entraîne une amende.
- La possession de plus de 5 grammes entraîne une accusation
- La culture du cannabis entraîne une accusation
- La vente du cannabis entraîne une accusation
- Le partage avec toute personne de moins de 18 ans entraîne une accusation

### 04. Si vous avez 19 ans et plus, vous pouvez recevoir une contravention, une amende et/ou être accusé de :

- Possession de plus de 30 grammes
- Culture de plus de 4 plantes par maison
- Vente de cannabis
- Partage avec toute personne de moins de 18 ans

## Où est-ce que je peux fumer ou vapoter du cannabis?



### 05. Si vous ne pouvez pas fumer une cigarette à cet endroit, vous ne pouvez pas y fumer ou vapoter du cannabis.

#### Première fois

Une amende pouvant atteindre 1 000 \$

#### Deuxième fois

Une amende pouvant atteindre 5 000 \$

### 06. Vous pouvez recevoir une amende pour fumer ou vapoter du cannabis :

À moins de 20 mètres d'une école, de terrains de jeux ou de sports, et de centres récréatifs

À moins de 9 mètres des entrées d'un hôpital d'un restaurant et d'une terrasse

## Qu'est-ce que je dois savoir sur la conduite?



### 07. La conduite avec du THC dans votre système est une conduite avec facultés affaiblies - les mêmes peines que pour la conduite en état d'ébriété s'appliquent au cannabis.

### 08. S'il y a du cannabis dans la voiture, il ne peut être facilement accessible à aucun des passagers (en stationnement ou au volant).

#### SOURCE

Gouvernement de l'Ontario. (2019) Législation du cannabis. Repéré à <https://www.ontario.ca/fr/page/cannabis>

POUR PLUS DE RESSOURCES pour soutenir votre travail auprès des jeunes qui consomment du cannabis et d'autres substances, consultez notre bibliothèque en ligne sur le Travail Jeunesse [exchange.youthrex.com](http://exchange.youthrex.com)



**YOUTHREX**  
Research &  
Evaluation eXchange

[www.youthrex.com](http://www.youthrex.com)  
@REXforyouth